

CHARTRE «RSE & DEVELOPPEMENT DURABLE» DES ENTREPRISES DU SENEGAL

PREAMBULE

Les entreprises signataires de la présente Charte considèrent que l'intégration de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) dans la conduite de leurs activités contribue à l'amélioration des conditions économiques, environnementales et sociales du Sénégal, et par voie de conséquence à la Création d'emplois, à une meilleure Compétitivité des entreprises et au Développement durable.

Ainsi, la présente Charte constitue un cadre de référence dans lequel toutes les entreprises du Sénégal, doivent s'inscrire dans la conduite de leurs activités en conformité avec les valeurs et principes de la RSE. Ces valeurs tournent autour de l'Ethique, la Légalité, le Principe de Rendre compte en toute Transparence, la Prise en compte des intérêts et des attentes des parties prenantes dans le cadre d'une concertation libre et permanente.

L'adhésion à la présente Charte, qui suit les lignes directrices de la norme ISO 26000, constitue pour les entreprises signataires une formalisation de leurs engagements.

NOUS, ENTREPRISES SIGNATAIRES DE LA PRESENTE CHARTRE, CONSIDERANT QUE :

- *l'Etat de Droit, l'Ethique et la Bonne Gouvernance constituent un préalable fondamental pour un Développement Durable du Sénégal,*
- *la Promotion et l'Adoption de conduites socialement responsables doivent être érigées en priorité par toutes les entreprises exerçant au Sénégal,*
- *la préservation de l'Environnement est indispensable pour favoriser l'harmonie entre le Développement des entreprises du Sénégal et l'amélioration du Bien être des populations sénégalaises,*
- *le Développement de partenariats locaux à fort impact sur l'emploi, la qualité de l'environnement, la création de valeurs, la santé des populations et la décentralisation relèvent de la responsabilité des entreprises du Sénégal*

CHARTRE " RSE & DEVELOPPEMENT DURABLE " DES ENTREPRISES DU SENEGAL



Par la signature de la présente charte, nous nous engageons à adopter et à promouvoir une démarche RSE qui va au-delà de la législation en vigueur, et qui créera de la valeur ajoutée à la Société dans son ensemble.

Dans cet esprit, nous nous engageons, dans le cadre de la conduite de nos activités, à:

1

Promouvoir et partager les valeurs de l'entreprise et les principes de la RSE, tant en interne que dans nos relations avec les principales parties prenantes à nos activités.

2

Mettre en œuvre des pratiques visant à atténuer, le cas échéant, l'impact négatif de nos activités sur l'Environnement.

3

Adopter une bonne gouvernance dans nos processus d'achat et nos relations contractuelles avec les prestataires de service ; étudier la possibilité de donner la préférence à des fournisseurs locaux de produits et services ; amener lesdits partenaires en affaires à adhérer à la présente charte et à s'en approprier les principes.

4

Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale et participer à la montée en compétence de nos collaborateurs.

5

Améliorer les conditions de travail et assurer aux collaborateurs des conditions d'hygiène, de santé et de sécurité au moins conformes aux lois et règlements en vigueur en la matière au Sénégal.

6

Concrétiser l'engagement sociétal de notre entreprise par son implication dans des projets de développement durable.

7

Soumettre dans le cadre du principe de « rendre compte en toute transparence » au comité de suivi du respect des engagements de la présente charte un rapport annuel décrivant les mesures prises et activités réalisées conformément aux principes et engagements de ladite charte.

Entreprise :

Signature et cachet de l'entreprise :

Cachet de l'Institution partenaire de RSE Senegal :

Directeur General :

Date :



LISTE DES ENTREPRISES SIGNATAIRES

(à la date de fin Octobre 2012)

	Entreprise	Dirigeant
1	OROMIN Joint Venture Sénégal	M.Abdoul Aziz SY - Vice Président chargé des Opérations
2	TERANGA Gold	M.Macoumba DIOP – Directeur Général
3	PALM Btp	M.Diaraf KEINDE – Directeur Général
4	NEUROTECH	M.Abdoulaye MBAYE – Directeur Général
5	DHL Global Forwarding Sénégal	M.Serigne Ndank MBAYE – Directeur Général
6	Banque de l’Habitat du Sénégal BHS	M.Mamadou Bocar SY – Directeur Général
7	CBAO Attijariwafa bank	M.Abdelkrim RAGHNI – Administrateur Directeur Général
8	SGBS	M.Daniel TERUIN – Administrateur Directeur Général
9	CFAO Sénégal	M.Fabrice de CREISQUER – Directeur Général
10	EIFFAGE Sénégal	M.Gérard SENAC – Président Directeur Général
11	IDC–International Drilling Company	M.Jean Noel BITTAR – Directeur Général
12	Bolloré AFRICA LOGISTICS Sénégal	M.Mohamed Abdoulaye DIOP – Directeur Général

ONT PARTICIPE AUX TRAVAUX DE LA COMMISSION TECHNIQUE CHARGE DE LA REDACTION DE LA CHARTE RSE&DD DES ENTREPRISES DU SENEGAL :

- **OROMIN Sénégal** pour le secteur des Mines
- **MTOA** et **SUNEOR** pour le secteur de l’Industrie
- **EIFFAGE Senegal** et **PALM Btp** pour le secteur des Btp
- **SGBS** et **BHS** pour le secteur des Banques
- **Bolloré AL Senegal** pour le secteur du Transport Logistique
- **NEUROTECH** pour le secteur des Tic
- **RADISSON Blu** pour le secteur de l’Hôtellerie
- **CFAO Senegal** pour le secteur du Commerce/Distribution